



# REGLEMENT

## FLOAT TOUR DES GRANDS LACS

### 1. PRESENTATION DU FLOAT TOUR DES GRANDS LACS

Le Float Tour Des Grands Lacs est une manifestation conviviale réservée aux **Float tubes**.

**Le règlement est de 30 euros par manche. Il y a 5 manches de 30 pêcheurs maximum en 2026.**

Le classement s'effectue sur plusieurs manches organisées en open par les AAPPMA et la Fédération de Pêche de la Gironde.

Le port du **gilet de sauvetage est obligatoire** durant toute la durée des épreuves.

En signant son inscription, le compétiteur atteste avoir pris connaissance du présent règlement, et dégage les organisateurs de toutes responsabilités. Il renonce également à son **droit à l'image** lors de cet événement.

Chaque compétiteur viendra avec son matériel de pêche personnel y compris gilet de sauvetage.

### 2. CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX MANCHES

Tout participant doit posséder une **carte de pêche valide**, respecter la réglementation en vigueur en matière de pêche et les autres utilisateurs de plan d'eau ou rivières.

Les compétiteurs devront envoyer la feuille d'inscription entièrement complétée (de façon lisible) et signée, accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription libellé à l'ordre de l'organisateur dans le délai imposé par celui-ci. Ces documents seront à retourner avec l'autorisation de droit à l'image complétée et signée et une copie de la carte de pêche valide.

Les concurrents mineurs doivent joindre à leur fiche d'inscription une autorisation parentale signée.

Un dossier envoyé incomplet à l'organisateur ne sera pas pris en compte.

Les inscriptions se font dans la limite des 30 places disponibles par manche, sur la règle du premier inscrit/premier servi. Une liste d'attente sera établie en cas de désistement, toujours selon ce même principe.

### 3. DESISTEMENTS

Tout participant inscrit au concours peut se désister volontairement avant le début de l'épreuve.

Le désistement doit être signalé à l'organisateur **dans les meilleurs délais**, par tout moyen permettant d'en assurer la traçabilité (courrier électronique, courrier écrit, etc.).

Sauf disposition contraire précisée dans le règlement ou l'avis de concours, **aucune indemnité ni remboursement** ne pourra être exigé du fait de ce désistement.

En cas de désistement signalé dans les meilleurs délais, et sous réserve qu'un concurrent inscrit sur la liste d'attente puisse assurer le remplacement, les frais d'engagement du participant désisté pourront être remboursés.

En cas de désistement motivé par un cas de force majeure dûment justifié (accident, problème médical grave, événement imprévisible et indépendant de la volonté du participant), l'organisateur se réserve le droit d'examiner la situation au cas par cas.

L'organisateur pourra notamment décider :

- de l'exonération de toute sanction,
- ou de l'autorisation exceptionnelle d'un désistement sans conséquence administrative.

### 4. MATERIEL ET PRATIQUE DE LA PECHE

Gilet de sauvetage obligatoire, porté sur les vêtements tout au long de l'épreuve.

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Tout **appât naturel**, vivant ou non, est **formellement interdit**. La pêche à la mouche sous toutes ses formes est interdite.

Chaque compétiteur peut embarquer autant de cannes qu'il le souhaite, mais il ne pourra pêcher qu'avec une seule canne à la fois.

Une canne peut être équipée de 2 leurres mais il ne peut pas y avoir plus de 2 hameçons sur la même ligne (1 hameçon triple = 1 hameçon)

#### **Epuisette et bourriches flottantes obligatoires.**

Les GPS et les marqueurs de poste sont autorisés. L'utilisation d'un seul échosondeur par float-tue est autorisée. Seules les technologies « live » et les sondes orientée vers l'avant sont interdites (Live Scope, Live Imaging, Active Target).

Les déplacements se feront uniquement à l'aide de **propulsion humaine** : les palmes et les rames sont autorisées. Les moteurs et tous autres moyens de propulsion électrique sont interdits.

Les déplacements à pieds sur la berge ou en wadding sont interdits, sauf cas de force majeur ou autorisation de l'organisation.

Les pinces type fish-grip, les gaffes, les bourriches métalliques et épousettes métalliques sont interdites.

Les échanges de matériel entre concurrents sont interdits.

Les compétiteurs doivent absolument rester assis sur leur Float tube durant toute la durée de l'épreuve (la position debout est interdite par mesure de sécurité, sauf cas de force majeure).

Remarque : interdiction de réaliser un pré-fishing la veille de chaque manche.

## 5. BRIEFING

En préambule de chaque manche, les organisateurs préciseront :

- ✓ Les règles de sécurité
- ✓ Les limites de la zone de pêche
- ✓ Les points de départ et d'arrivée
- ✓ Les horaires de début et de fin de la manche (**6 h de compétition**)
- ✓ Les poissons et les tailles de capture pris en compte
- ✓ Les numéros de téléphone des organisateurs

Ils remettront également une « fiche de capture » à chaque participant ainsi qu'une « feuille de relevé » aux commissaires.

## 6. POISSONS ET CLASSEMENT DE L'OPEN

Tailles minimales d'homologation des captures : la mesure s'effectue bouche fermée jusqu'au bout le plus long de la queue.

POISSONS	TAILLES MINIMALES	POINTS
Brochet	60 cm (taille légale)	600 pts
Sandre	50 cm (taille légale)	500 pts
Black Bass	40 cm (taille légale)	400 pts
Silure	100 cm (coef. 0,5)	500 pts
Perche	25 cm	250 pts

Le pêcheur peut présenter le nombre de poissons qu'il désire mais **seuls ses 5 plus longs poissons toutes espèces confondues seront comptabilisés pour l'épreuve.**

Un poisson mort ou qui ne repartirait pas, ne sera pas comptabilisé.

Il est recommandé aux organisateurs de fournir aux commissaires des outils de mesure fiables et identiques. Seuls les commissaires sont autorisés à effectuer la mesure.

Exemple :

Un compétiteur attrape un brochet de 76cm, un silure de 110cm, et une perche de 18cm.

- ✓ Brochet 760 mm = 760 pts
- ✓ Silure 1100 mm = 550 pts (coef. 0,5 : c'est-à-dire  $1100/2=550$  pts)
- ✓ Perche 200 mm = 0 pt (en dessous de la maille)

Un compétiteur a le droit de revenir sur la berge pour effectuer la mesure d'un silure, en compagnie d'un commissaire mais il ne peut y finir le combat. Le compétiteur doit arriver sur la berge avec le silure à la main.

Le compétiteur qui aura le total le plus important l'emporte. En cas d'égalité aux nombres de points c'est celui qui aura pris le plus gros poisson qui gagne. Si l'égalité persiste, les compétiteurs seront déclarés alors exæquo.

## 7. CLASSEMENT GENERAL DU FLOAT TOUR

Le classement général du Float Tour prendra en compte les 4 meilleurs résultats obtenus sur les 5 manches.

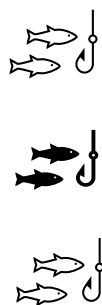
Le cumul des points équivaut à l'addition des 3 meilleures places de classement sur les 5 manches : **Le plus petit total l'emporte**

*Exemple : Un compétiteur se classe 1er sur la première manche, 16ème sur la deuxième manche, 4ème sur la troisième manche, 12ème sur la quatrième manche, et second sur la cinquième manche. Ce compétiteur obtiendra un total de 19 points au classement général ( $1+4+2=7$ ) ; ses classements obtenus lors de la deuxième et la quatrième manche étant les plus mauvais, ils ne seront pas pris en compte.*



Les compétiteurs qui ne comptabiliseront pas de poisson maillé sur une manche marqueront tous le même nombre de point-place, 1 de plus que le dernier classé. Les compétiteurs absents ou non-inscrits marqueront autant de points que le nombre d'inscrits.

Exemple : 25 participants



Classement de l'Open A	Total Poisson	Pts Float Tour
1	3 000	1
2	2 900	2
3	2 800	3
4	2 700	4
5	2 600	5
6	2 500	6
7	2 400	7
8	2 300	8
9	2 100	9
10	2 000	10
11	1 000	11
12	500	12
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13
13	N-C 0	13

## 8. EXCLUSION ET ANNULATION D'UNE MANCHE

- ✓ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manche en cas de force majeure (fortes intempéries, crise sanitaire, décision administrative par exemple).
- ✓ En cas de non-respect d'une des règles de sécurité ou en cas d'impayé, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un compétiteur.
- ✓ Tout trouble quel qu'il soit entraînera l'expulsion du Float Tour Des Grands Lacs.
- ✓ Tous les problèmes ou litiges durant le déroulement des manches seront portés immédiatement à la connaissance du Président de l'AAPPMA organisatrice (ou de son représentant)
- ✓ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, bris ou vol de matériel ainsi que tous faits délictueux de la part d'un participant du Float Tour Des Grands Lacs.
- ✓ Aucun remboursement de l'inscription ne sera accordé aux participants :
  - Quittant de leur propre initiative une manche en cours
  - Étant exclu d'une manche
  - En cas de désistement non justifié et non remplacé.